

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 263

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 68, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à intensifier son action auprès de l'Organisation mondiale de la Santé afin de promouvoir et de mettre en œuvre le plus rapidement possible une couverture santé universelle qui permettrait à la fois un renforcement des systèmes nationaux de santé, un renforcement de la sécurité sanitaire internationale, et, *in fine*, une meilleure résistance contre les futures épidémies du type de celle que nous vivons en ce moment. S'appuyant sur l'expérience de la sécurité sociale à la française qui permet à tous les Français une santé publique, gratuite, et l'une des plus efficaces du monde, la France promeut à l'international ce travail porté par Ambroise Croizat en 1947. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à valoriser notre modèle de Sécurité sociale, et de mettre en exergue l'importance de la Couverture santé universelle promue par l'OMS.